

Pour toute demande de passeport ou de carte nationale d'identité, il est conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site

https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches et de créer votre « espace ».

Si vous ne pouvez effectuer une pré demande en ligne,

Veuillez prendre rendez-vous au 03 21 64 79 00 service Etat Civil .

Un dossier cerfa devra être retiré au service Etat Civil avant la date du rendezvous, vous devrez le compléter et y annexer les pièces ci-dessous.

LISTE DES PIECES NECESSAIRES LORS DU RENDEZ-VOUS :

- · Le dossier Cerfa complété
- 1 Photo d'identité récente. La prise de vue doit être inférieure à 3 mois et différente des demandes antérieures.
- La carte d'identité et/ou l'ancien passeport.
- Le livret de famille.
- Acte de naissance de moins de trois mois.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois. Si vous êtes hébergés, attestation d'hébergement depuis plus de 3 mois accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant et de son justificatif de domicile.

L'attestation titulaire de contrat d'EDF ne peut être pris en compte.

- Pour les enfants mineurs de parents en concubinage ou mariés fournir la pièce d'identité des deux parents.
- Pour les enfants mineurs de parents divorcés ou séparés, fournir :
- Jugement de garde de l'enfant.
- Justificatif de domicile et pièce d'identité de l'autre parent (si garde alternée).
- Accord de l'autre parent (document à remplir sur place).

TARIFS:

• Pour les PASSEPORTS UNIQUEMENT :

Timbres fiscaux : 86 € adulte / 42€ mineur de + de 15 ans / 17 € mineur de – de 15 ans. Vous pouvez acheter vos timbres sur le site : https://timbres.impots.gouv.fr/ et les imprimer.

• Pour les CARTES D'IDENTITE si perte ou vol :

 Timbres fiscaux : 25 € uniquement en cas de perte ou de vol de la carte d'identité.